

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS MARTINET ET HIRONDELLE

– 5 avril 2023

Contexte :

La Ville de Clisson a réalisé un Atlas de la Biodiversité communal entre 2020 et 2022 ; dans ce cadre elle a inventorié toutes les espèces faunistiques et floristiques sauvages du territoire. Ce projet a découlé sur un cycle d'animations de sensibilisation à la Biodiversité grand public, sur des préconisations de gestion des espaces verts communaux ainsi que sur une Trame Verte et Bleue qui sera annexée au Plan Local d'Urbanisme.

Pour la promotion d'une animation prévue le 26 avril 2023 sur la thématique « Martinet et Hironnelle », un jeu concours est organisé par le service « Agenda 2030 ». Le lot à gagner est un nid d'hirondelles que le gagnant pourra installer à son domicile.

Article 1 : Objet du présent règlement

Le présent règlement a vocation à fixer le cadre du jeu concours ainsi que les conditions de participation à ce dernier.

Le but est, dans un premier temps, de sensibiliser le grand public à la présence à Clisson de martinets et d'hirondelles et, dans un second temps, de promouvoir l'animation prévue le 26 avril 2023 portant sur la présentation de ces deux espèces sur le territoire communal.

Article 2 : Principe du jeu

A partir d'une publication sur la page Facebook de la Ville de Clisson, chacun aura accès à un quiz en ligne, hébergé sur la plateforme Google Forms.

Chaque participant devra répondre à une question portant sur les martinets et les hirondelles. A la suite de cette question, il lui sera demandé de renseigner son nom, son prénom, son adresse électronique. Pour finir, il devra confirmer que son lieu de résidence se trouve bien à Clisson. Une fois ces trois étapes réalisées, la participation pourra être validée.

L'exactitude des données collectées est un prérequis nécessaire à la bonne réalisation du jeu concours.

Le lot à remporter à la suite de ce quiz est en lien avec la biodiversité.

L'accès au quiz est gratuit ; chaque clissonnais peut y participer une fois. Toute participation supplémentaire ne sera pas prise en compte.

Le règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur le post dédié au jeu concours sur la page Facebook de la Ville de Clisson.

Article 3 : Conditions d'accès

La participation au Jeu concours est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- Être une personne physique et majeure,
- Disposer d'un accès internet et d'une adresse e-mail personnelle valide,
- Résider à Clisson,
- Avoir validé ses réponses sur la page Google Forms prévue pour le jeu concours.

Article 4 : Détermination du gagnant et remise du lot

Le lot à gagner le 20 avril 2023 est un nid double pour hirondelles (valeur unitaire 24.90 €).

Le gagnant sera désigné à la suite de la vérification des réponses de chacun des participants puis par tirage au sort entre ces derniers. Le gagnant remporte le lot indiqué ci-dessus.

Le service Agenda 2030 informera le gagnant par courrier électronique, le jour du tirage au sort. A cette occasion, le gagnant sera informé des modalités de remise du lot.

Le service Agenda 2030 pourra publier en dessous du post, sur la page Facebook de la Ville de Clisson dédié à ce jeu, le nom du gagnant, sous réserve que ce dernier y consente.

Article 5 : Fin du jeu

Le jeu concours dure une semaine à compter de la publication sur la page Facebook de la Ville de Clisson, soit du 13 avril au 20 avril 2023 (inclus). Une fois le tirage au sort réalisé, le quiz sur Google Forms ne sera plus accessible.